

COMMUNE  
DE  
FILLIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2017-6

Séance du 18 OCTBRE 2017

*A dix-huit heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 9 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle du conseil, sise 300 rue des Fleuries- Thorens-Glières 74570 FILLIERE*

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 13- Votants : 15**

**OBJET : ADHESION A L' UNCCAS**

**Présents :**

- BRUSSOZ M.C. (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le secours catholique)
- DESARMAUX Geneviève (membre non élu)
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)
- FILLARD C. (conseiller municipal commune déléguée des Ollières)
- GIGUET METRAL Arlette (membre non élu représentant l'ADMR)
- NICOLAZZO G. (adjointe commune déléguée de Thorens-Glières)
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
- PARODI J. (membre non élu)
- RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)
- RITTAUD A. (adjointe commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)
- SELLECCHIA Marie Pierre (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)
- TILLOY D. (conseiller municipal commune déléguée de Thorens-Glières)

**Excusés:**

Mesdames ALESINA C. et CHAPOTOT Sylvie  
Messieurs ANSELME C. et CALVI Eric

**Secrétaire de séance :** RITTAUD Arlette

**DELIBERATION N° 6      ADHESION A L'UNCCAS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-4 et suivants

VU la délibération du conseil municipal du 13 février 2017, n°2017-34 relative à la composition du conseil d'administration du CCAS

VU l'approbation du budget du CCAS en date du 10 avril 2017

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adhérer à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) afin d'avoir accès à des renseignements d'ordre juridique et pratique et de s'abonner à leur magazine.

Coût de l'adhésion : 310.35 €

Coût de l'abonnement d'une année à Actes : 73.00€

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré

À l'unanimité,

- AUTORISE la vice-présidente du CCAS a signé le formulaire d'adhésion à l'UNCCAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,

**Christian ANSELME**



Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : 10 NOV. 2017  
et de la publication/affichage le : 10 NOV. 2017

Le Maire

